

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

**OBJET : Aménagement de la place Émile Zola et de la rue Lafayette
Signature des marchés de travaux**

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal du 20 janvier 2011 a validé le programme d'aménagement de la place Emile ZOLA ainsi que le plan de financement.

Cinq lots étaient prévus dans la procédure de consultation :

- . lot 1, pour la fourniture de pierres naturelles*
- . lot 2, pour le terrassement, la voirie et les eaux pluviales,*
- . lot 3, pour les réseaux souples (éclairage, haut débit),*
- . lot 4, pour le contrôle d'accès.*
- . lot 5, pour la fourniture de jardinières avec des bacs amovibles*

Or, comme le périmètre du centre-ville concerné par le contrôle d'accès (lot 4) qui dépend du plan de circulation, est en cours d'étude, il apparaît plus judicieux de préparer un marché à bons de commandes distinct de manière à ajuster les commandes au fur et à mesure de l'élargissement de la zone piétonne.

De même, la consultation relative aux jardinières (lot 5) est lancée à part, compte tenu de la taille modeste de ce lot.

Il en résulte une réduction du nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres.

* * * * *

VU les articles 33, 57 et suivants du code des marchés publics, relatifs aux appels d'offres ouverts,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres d'attribution du 7 avril 2011,

VU la délibération n°10 du conseil municipal du 20 janvier 2011,

CONSIDERANT l'importance du traitement de cet espace de l'hypercentre pour l'animation, l'embellissement et l'attractivité de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la délibération n°10 du conseil municipal du 20 janvier 2011 pour supprimer les lots 4 et 5 qui ne concernent pas les travaux d'aménagement de la place Emile Zola et qui feront donc l'objet de marchés séparés,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les marchés à prix forfaitaires suivants :

- . lot 1, pour la fourniture de pierres naturelles avec la société **TECHNIPIERRES** pour un montant de **364 717,38 € TTC**
- . lot 2, pour le terrassement, la voirie et les eaux pluviales, avec la société **COLAS** pour un montant de **497 095,56 € TTC**
- . lot 3, pour les réseaux souples (éclairage, haut débit) avec la société **COLAS** pour un montant de **118 210,96 € TTC**.

- de modifier la délibération n°10 du conseil municipal du 20 janvier 2011 selon les motifs évoqués ci-dessus.

Les dépenses seront imputées sur le compte budgétaire 820.11/2315/P1053/4000 du budget principal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 15-04-11 N°2607
Publié au siège de la Mairie, le 19-04-11

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM